

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 JUIN 2014 à 20h30

Le Conseil Municipal s'est réuni le Jeudi 26 Juin 2014 à 20h30 sous la présidence de Serge LECOMTE, Maire, au lieu habituel de ses séances.

La convocation a été adressée le 19 Juin 2014.

Etaient présents : Serge LECOMTE, Maire – Florence BOULLIER – Marc FOUQUIER – Bénédicte RICARD – François POUZET, adjoints – Albertina GASPERONI – Christophe BRETON – Fabienne BAUDON – Jean-Claude RICHARD – Laurent BARILLET – Annabel LE COZ – Marie-Pierre BOUGREAU – Florent MARTIN – Janine PERROT – Carole DEZYN – Arnaud LELIEVRE

Etaient absents et excusés : Camille ECHERSEAU – Jean-Yves PROUST

Albertina GASPERONI a été désignée secrétaire de séance.

Après avoir complété et adopté le compte-rendu de la précédente réunion, le Conseil Municipal aborde les questions inscrites à l'ordre du jour :

- Convention avec Val Touraine Habitat pour la rétrocession des équipements communs au Lotissement de la Dragonnière.

- Le Maire rappelle à ses collègues que Val Touraine Habitat a réalisé les travaux de viabilité du lotissement « La Dragonnière », objet du permis d'aménager n°037 216 05 A0001-3 du 26 Avril 2006 et du modificatif en date du 19 Janvier 2009. Ce permis d'aménager concerne la réalisation de 16 lots à bâtir, 1 lot réservé à la construction de logements locatifs, 1 lot « voirie » et de 5 lots « espaces verts » constituant les espaces communs. En vue de prévoir les modalités de transfert de propriété des équipements communs du lotissement soit le lot n°18 et les lots 19 à 24 « espaces verts » d'une superficie de 6 119 m² au profit de la Commune, il y a lieu d'établir une convention entre Val Touraine Habitat et la Commune. La propriété et l'entretien des équipements de ces lots reviendront à la Commune qui en assurera l'entretien et la gestion. En conséquence, les acquéreurs des différents lots devront être informés du caractère non privatif mais public de ces lots à transférer. Dès acceptation de la convention de rétrocession par la Commune, Val Touraine Habitat s'engage à faire intervenir la semaine suivante l'entreprise GIRAUD pour un fauchage des espaces verts, l'arrachage des arbres morts et un nettoyage des îlots plantés, s'engage à ce que les travaux de remise en état complète des espaces verts aient lieu à l'automne 2014 et que les passages bateau soient réalisés rapidement. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal : - autorise le Maire à signer la convention de rétrocession des équipements communs au lotissement de la Dragonnière avec Val Touraine Habitat avec les réserves énoncées ci-dessus.

- Communauté de Communes : Prise de compétence en faveur de la réalisation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire et de ses satellites.

Le Maire rappelle à ses collègues qu'une étude a été confiée en Mars 2012 par la Communauté de Communes au Cabinet ADOPALE pour la réalisation d'un diagnostic de l'offre de santé et l'identification des professionnels intéressés par la réalisation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Sainte Maure de Touraine et de cabinets satellites à ST EPAIN et NOUATRE. La seconde phase concernant le dimensionnement et la faisabilité du projet afin de : - affiner le besoin en surfaces (impact de la mutualisation et des besoins évolutifs), - réaliser des propositions de schéma fonctionnel des structures, - Réaliser une estimation financière des trois sites (Sainte Maure, St Epain et Nouâtre), - rédiger le programme technique des structures, Identifier les financements mobilisables. L'étude a confirmé l'opportunité de la démarche de la Communauté de Communes d'anticiper le départ en retraite des médecins généralistes, et l'insuffisance de masseurs kinésithérapeutes dans les prochaines années, l'attractivité exercée à l'intérieur de la Communauté de Communes, l'intérêt croissant des professionnels pour ce projet. L'Agence Régionale de Santé a émis un avis favorable sur la globalité du projet, ce qui permet à la Communauté de Communes de prétendre aux financements. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Vu la loi n°204-809 du 13 Août 2004, Vu la loi n°2002-276 du 27 Février et notamment son article 43-II, Vu la loi n°99-586 du 12 Juillet 1999 et notamment ses articles 35,38 et 43, Vu les articles

L.5211-17 et L. 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 02 Juin 2014 concernant la prise de compétence en faveur de la réalisation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire et de ses satellites, Décide à l'unanimité d'approuver la révision des statuts relative à la prise de compétence en faveur de la réalisation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire et de ses satellites par la Communauté de Communes.

- Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour les travaux neufs de voirie 2014

M. le Maire fait part à l'assemblée du projet de travaux neufs de voirie pour 2014 s'élevant à la somme de 67 890,00€ HT et que par courrier du 06 Février 2014, Monsieur Laurent BAUMEL, Député d'Indre et Loire, a répondu favorablement à la demande de subvention à hauteur de 4 300€ au titre de la réserve parlementaire. Il y a donc lieu d'adresser un dossier de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : - décide de réaliser les travaux neufs de voirie 2014 d'un montant de 67 890,00€ HT – décide d'adresser un dossier de subvention au Ministère de l'Intérieur pour bénéficier de l'aide de la réserve parlementaire attribuée par Monsieur Laurent BAUMEL, Député d'Indre et Loire, - adopte le plan de financement ainsi qu'il suit : . Dépenses : 81 468^E TTC ; recettes : réserve parlementaire : 4300€ et autofinancement : 77 168€ ;

- Travaux neufs de voirie 2014 : choix de l'entreprise

Le Maire rappelle à ses collègues qu'une consultation a été lancée auprès de 7 entreprises pour obtenir des propositions de prix concernant le programme de travaux neufs de voirie 2014. La Commission Communale de la voirie s'est réunie le 24 Juin dernier pour examiner les devis des 6 entreprises qui ont répondu. Il s'avère que l'Entreprise ROIFFE Travaux Location qui a présenté une offre de 81 468^E TTC est la moins-disante et que cette entreprise ayant déjà travaillé à la satisfaction des élus pourrait être retenue. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal : - retient la proposition de l'entreprise ROIFFE Travaux Location d'un montant de 81 468€ TTC, les crédits nécessaires au paiement étant inscrits en section d'investissement du budget.

- Loyers des logements communaux au 1^{er} Juillet 2014

Le Maire informe ses collègues qu'il y a lieu de procéder à la révision des loyers des logements communaux au 1^{er} Juillet 2014. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal : - décide de majorer de 1% les loyers et charge le Maire d'appliquer cette majoration (sauf pour le 39, Grande Rue).

- Budget 2014 – décisions modificatives de virements de crédits n°1 /2014

Le Maire informe ses collègues que des prévisions budgétaires en section d'investissement s'avèrent insuffisantes au regard du montant des marchés et avenants pour l'opération « Porte de Ville ». Afin de pouvoir honorer les factures restant dues aux entreprises, le Maire propose de prendre les décisions modificatives de virement de crédits suivantes entérinées par le Conseil Municipal, soit : dépenses d'investissement : compte 21318-opération 260 (Porte de Ville) : +75 000€, compte 2313 –opération 285 (Aménagements commerciaux -37000€, compte 21318- opération 298 (réhabilitation salle des fêtes) : -38 000€. Recettes d'Investissement : compte 1641- opération 260 (Porte de Ville) : +75000€, compte 1641-opération 285 (aménagement commerciaux) : - 37000€, compte 141 –opération 298 (Réhabilitation Salle des Fêtes) : -38000€.

- Budget 2014 – décisions modificatives de virements de crédits n°2-2014

Le Maire informe ses collègues que les prévisions budgétaires en section d'investissement s'avèrent insuffisantes au programme 301 « Acquisitions diverses » et qu'il y a lieu d'inscrire des crédits complémentaires (soit 5000^E) pour effectuer le paiement des futures factures. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal : décide de voter les décisions modificatives suivantes : section d'investissement : dépenses : compte 2183-opération 301 : + 5000€ ; compte 2313-opération 285 : - 2500€ (aménagement commerciaux) ; compte 21318-opération 298 : - 2500€ (réhabilitation Salle des Fêtes).

- Subvention exceptionnelle au profit de l'Association des Vallées Vertes

Le Maire donne lecture d'une demande de subvention par l'Association des Vallées Vertes pour le branchement d'un compteur électrique provisoire pour l'organisation du Marché Nocturne organisé le 26 Juillet 2014. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une subvention de 300€ au profit de l'Association des Vallées Vertes, des crédits figurant au budget.

- Création d'un emploi contractuel pour le remplacement de l'Agent d'Accueil à l'Agence Postale Communale pendant ses congés.

Le Maire fait part à ses collègues qu'il y a lieu de créer un emploi saisonnier d'adjoint territorial pour le remplacement de l'Agente d'Accueil à l'Agence Postale Communale pendant les congés d'été. La période concernée est comprise entre le 07 Juillet et le 02 Août 2014 (semaines 28 à 31 dont une formation initiale semaine 28). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : - émet un avis favorable à la création de l'emploi saisonnier ci-dessus à raison de 20/35^{ème} (semaines 28, 29,30 et 31), autorise le Maire à signer le contrat à durée déterminée.

- Création d'un poste d'agent d'entretien pour besoins saisonniers

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de la loi n°84-53 du 26T Janvier 1984 modifiée et du décret n°88-145 du 15 Février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, il s'avère nécessaire de créer un poste d'agent d'entretien au titre des besoins saisonniers (remplacement agents pendant les vacances, ..). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'agent d'entretien pour besoins saisonniers à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures maximum (variable suivant la saison).

- Création de postes d'intervenants dans le cadre des NAP (nouvelles activités périscolaires) et d'un poste d'agent polyvalent dans le cadre d'un emploi avenir

Le Maire fait part à ses collègues que dans le cadre des nouvelles activités périscolaires, il y a lieu de créer des postes d'intervenants et un poste d'agent polyvalent en contrat d'avenir pour diverses missions nécessaires au bon fonctionnement de la Collectivité et autorise le Maire à signer ces contrats.

- Signature contrat avec le Centre de Gestion pour mise à disposition d'une secrétaire de mairie pendant l'arrêt maladie de M. SOYER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer un contrat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour la mise à disposition d'une secrétaire de mairie – catégorie B – pendant une durée de 6 mois à compter du 1^{er} Septembre 2014.

- Questions diverses

Florence BOULLIER informe que le pique-nique de fin d'année scolaire avec les enfants de la Cantine aura lieu le 04 Juillet au Parc du Presbytère,

Francis POUZET rappelle que la réunion avec les bénévoles pour la préparation du Comice Agricole a lieu le 12 Juillet,

Marc FOUQUIER propose de constituer une association « Culture et Patrimoine » et demande aux conseillers d'en être membres (dans l'objectif de percevoir des subventions publiques) et finaliser un projet pour la Journée du Patrimoine. Une réunion est fixée au 16 Juillet à 20h30.

Laurent BARILLET signale que les toilettes sèches dans l'enceinte du presbytère sont sales et mal entretenues et qu'il y aurait lieu de faire le nécessaire avant le marché nocturne.

Plus rien n'étant évoqué, la séance est levée à 22h32.

Pour copie conforme,
Pour affichage,
Le Maire,
Serge LECOMTE